

# Apprendre à gérer son Argent en Ecosse



Projet d'Education Financière

Avril 2011

FLP - French

## Notre Projet d'Education Financière

Nous proposons des séances d'information, des ateliers et des cours de formation gratuits qui vous permettront d'apprendre à gérer votre argent, à planifier votre budget et à vous préparer pour l'avenir, ainsi qu'à résoudre les problèmes que vous pourriez avoir liés à l'argent et aux factures. Cette brochure vous renseignera sur les thèmes abordés lors de nos formations, et les personnes qui peuvent en bénéficier et vous expliquera comment procéder pour réserver une place. Elle fournit également des renseignements utiles concernant chacune des formations et indique les organismes qui pourront vous fournir d'autres conseils financiers.

## Quels sont les thèmes abordés lors des ateliers ?



Nos ateliers vous permettront de vous informer sur les sujets suivants :

- banque et épargne,
- budgétisation,
- emprunts,
- factures,
- assurances,
- engagement dans le monde du travail ; et
- création de votre propre entreprise

## A qui sont destinés ces ateliers ?

Nos ateliers sont ouverts à tous, mais ils seront surtout utiles pour les personnes bénéficiant du Statut de Réfugié ou du droit de séjour au Royaume Uni. Nos ateliers ont lieu toute l'année et de façon régulière sur différents endroits de la ville de Glasgow. Nous pourrions assurer vos frais de déplacements ou la garde de vos enfants sur demande.

## Comment me renseigner ou réserver une place pour le prochain atelier ?

Si vous souhaitez vous renseigner au sujet des prochains ateliers ou réserver une place, contactez-nous par courriel: [financialworkshops@scottishrefugeecouncil.org.uk](mailto:financialworkshops@scottishrefugeecouncil.org.uk) ou consultez notre site internet:

[http://www.scottishrefugeecouncil.org.uk/how\\_we\\_can\\_help/i\\_have\\_refugee\\_status/leave\\_to\\_remain\\_in\\_the\\_uk/financial\\_literacy\\_project](http://www.scottishrefugeecouncil.org.uk/how_we_can_help/i_have_refugee_status/leave_to_remain_in_the_uk/financial_literacy_project)

Vous trouverez ci-dessous les thèmes abordés par les ateliers: Ainsi que des conseils pratiques et des informations pour vous aider à mieux gérer votre argent.

## Banque et épargne

- Il existe de nombreux types de comptes bancaires, chacun disposant d'options et de fonctions différentes. Veuillez vous reporter à la brochure du Scottish Refugee Council intitulée '**Comment ouvrir un compte en banque**' si vous souhaitez vous renseigner sur l'ouverture d'un compte: [http://www.scottishrefugeecouncil.org.uk/assets/0000/0188/How\\_to\\_open\\_a\\_bank\\_account\\_June\\_2010.pdf](http://www.scottishrefugeecouncil.org.uk/assets/0000/0188/How_to_open_a_bank_account_June_2010.pdf)
- Vous pouvez également opter pour un compte dans une **coopérative de crédit** (Credit Union). Ces coopératives de crédit fonctionnent de manière similaire aux banques, elles sont gérées au niveau local et offrent des services de conseils en plus des services financiers.
- **Suivi des comptes** : Une fois que vous disposez d'un compte dans une banque ou une coopérative de crédit, il est essentiel de suivre attentivement les entrées et les sorties d'argent de votre compte pour vous assurer qu'il vous reste de l'argent et ne pas être sujet à des frais bancaires si vous vous trouvez à découvert.

## Emprunts

- Il existe de nombreux endroits et de nombreuses façons d'emprunter de l'argent. Vous pouvez emprunter de l'argent de différentes façons : prêts, cartes de crédit, catalogues, magasins à paiement hebdomadaire (weekly payment stores) et découverts. Vous pouvez utiliser ces solutions pour acheter des biens matériels ou vous procurer des espèces.
- Le coût de l'emprunt peut varier selon les moyens cités plus haut. Il est donc essentiel que vous ayez pris connaissance des conditions générales du type d'emprunt que vous choisirez.
- Vous devez généralement payer des intérêts lorsque vous empruntez de l'argent ; c'est ce que l'on appelle un **taux d'intérêt annuel** (en anglais Annual Percentage Rate ou **APR**). Plus l'APR est élevé, plus le montant à rembourser sera élevé.
- Si votre cote de crédit (**credit rating**) est faible vous ne pourrez probablement pas réaliser un emprunt. Le 'credit rating' est une évaluation de votre capacité à rembourser de l'argent à un organisme prêteur, comme par exemple la banque. Il est déterminé par un certain nombre de facteurs comme vos adresses précédentes, votre situation professionnelle, vos revenus, et votre historique en matière de règlement des factures.
- Vous pourriez être autorisé(e) à faire une demande de prêt. Parmi les prêts auxquels vous pourriez avoir accès :

## Prêt d'intégration de la UKBA (UKBA Integration loan)

Les prêts d'intégration sont des prêts sans intérêts octroyés par le Home Office pour aider les réfugiés à commencer une nouvelle vie au Royaume-Uni. Pour davantage de renseignements, veuillez consulter le site internet du Home Office :

<http://www.ukba.homeoffice.gov.uk/aboutus/workingwithus/workingwithasylum/integration/integrationloan/>.

- **Le Prêt d'urgence (crisis Loan)**

Le prêt d'urgence est une somme d'argent qui peut vous être prêtée par le Fonds Social (Social Fund) pour vous aider à remeubler votre logement en cas de sinistre ou de catastrophe. **Vous devrez rembourser ce prêt plus tard, mais aucun taux d'intérêt ne sera appliqué au remboursement.** Ce qui signifie que vous ne devrez rembourser que le montant que vous avez emprunté.

- Pour vous renseigner sur le prêt d'urgence, y compris les conditions à remplir pour pouvoir en bénéficier, et comment déposer une demande, veuillez consulter le site internet Directgov : [http://www.direct.gov.uk/en/MoneyTaxAndBenefits/BenefitsTaxCreditsAndOtherSupport/On\\_a\\_low\\_income/DG\\_10018856](http://www.direct.gov.uk/en/MoneyTaxAndBenefits/BenefitsTaxCreditsAndOtherSupport/On_a_low_income/DG_10018856)

## Factures

- Si vous bénéficiez du statut de réfugié ou du droit de séjour au Royaume-Uni, vous serez tenu(e) de payer vos factures de gaz et d'électricité si vous souhaitez être en mesure d'éclairer et de chauffer votre logement et pouvoir cuisiner. Ces factures peuvent présenter des montants très élevés et les prix sont susceptibles de varier en cours d'année. Vous devrez donc surveiller ces coûts pour vous assurer qu'ils correspondent bien à votre consommation et vérifier que vous ne payez pas trop ou trop peu.
- Votre logement doit être équipé d'un compteur, et vous devrez relever le ou les chiffres affichés le jour de votre emménagement puis téléphoner à la compagnie du gaz/de l'électricité pour leur communiquer ces chiffres. Nous vous conseillons de relever votre compteur régulièrement pour vérifier votre consommation d'énergie. Cela vous aidera à mieux comprendre votre facture. Si vous souhaitez obtenir davantage de renseignements au sujet des factures de gaz et d'électricité, consultez le site internet adressé aux consommateurs Consumer Focus Scotland : <http://www.consumerfocus.org.uk/scotland/files/2010/11/Tenants-advice-leaflet2.pdf>
- Il existe d'autres façons de payer pour votre énergie, par exemple en réglant vos factures au bureau de poste, à la banque ou par virement bancaire automatique (lorsque vous donnez à votre banque l'autorisation de prélever des montants fixes à des intervalles prédéfinis). Il est essentiel que vous vérifiiez vos factures et que vous releviez votre compteur. Si vous y manquez, vous risqueriez de vous endetter (arriérés) au niveau de vos factures.

Pour vous renseigner sur les économies d'énergie, veuillez consulter la brochure du Scottish Refugee Council intitulée ***A housing guide for refugees in Scotland*** (Guide du logement pour les réfugiés vivant en Ecosse) : **Energy costs (économies d'énergie) disponible sur notre site internet :**

[http://www.scottishrefugeecouncil.org.uk/assets/0000/0215/L8 - fuel\\_poverty18\\_Nov\\_2009.pdf](http://www.scottishrefugeecouncil.org.uk/assets/0000/0215/L8 - fuel_poverty18_Nov_2009.pdf)

## Assurances

- Il existe différents types d'assurances disponibles, comme par exemple les assurances vie, les assurances maladie, les assurances biens et habitation, les assurances décès invalidité et les assurances automobiles.
- Si vous conduisez un véhicule, vous **devrez** obligatoirement disposer au minimum d'une assurance au tiers, mais les autres types de contrat sont facultatifs.
- Dans certains cas, votre logeur pourra peut-être vous aider à trouver une assurance habitation meilleur marché. Au cours des différentes étapes de votre vie, il est important de prendre en considération les différents types d'assurance qui peuvent convenir le mieux à vos besoins et à ceux de votre famille.
- Vous pourrez souscrire à une assurance par téléphone auprès des compagnies spécialisées ou par l'intermédiaire de leur site internet. Vous pourrez également souscrire à des contrats d'assurance auprès des banques, des grandes chaînes de supermarchés et de certains autres magasins. Vous pouvez chercher les meilleurs taux et comparer les prix à l'aide d'un site comparateur comme <http://www.gocompare.com/>

## Engagement dans le monde du travail

- Une fois que vous commencerez à travailler les allocations que vous percevez vont changer. Le Job Centre Plus et d'autres agences de conseils financiers au niveau local pourront effectuer les calculs « Vivre mieux en Travaillant » ( **Better off in Work Calculations**) pour vous, ce qui vous permettra de prendre des décisions informées et découvrir si vous pourriez mieux vivre financièrement en reprenant le travail. Ils vous expliqueront également de quelles aides vous pourrez bénéficier. Le fait de reprendre vos études à plein temps peut affecter les allocations que vous percevez. Pour vous renseigner sur les allocations, rendez-vous sur le site internet Directgov :  
[http://www.direct.gov.uk/en/Diolt1/DoltOnline/DoltOnlineByCategory/DG\\_172666](http://www.direct.gov.uk/en/Diolt1/DoltOnline/DoltOnlineByCategory/DG_172666)
- Lorsque vous commencerez à travailler, votre employeur vous remettra ponctuellement vos **bulletins de salaire (payslips)** indiquant le montant que vous avez gagné et les déductions effectuées sur votre salaire brut. Vous serez normalement redevable de **l'impôt sur le revenu (income tax)** et de la **sécurité sociale (national insurance)**. Le montant total qui vous sera prélevé dépend d'un certain nombre de facteurs, comme le montant annuel de vos ressources ou le fait d'exercer plusieurs activités. Si vous souhaitez en savoir plus sur les déductions et les façons de gérer votre argent, prenez le temps de regarder la vidéo suivante sur le site internet de la BBC :  
[http://www.bbc.co.uk/raw/money/new\\_job/managing\\_while\\_you\\_work.shtml](http://www.bbc.co.uk/raw/money/new_job/managing_while_you_work.shtml)

## Créer votre propre entreprise

- Si vous souhaitez vous mettre à votre compte ou créer votre propre entreprise, il existe un certain nombre d'organisations qui pourront vous conseiller gratuitement :

- Business Gateway peut vous offrir des conseils et des informations sur la création d'entreprise, et vous accompagner en vous procurant un soutien suivi si votre entreprise existe déjà.  
Rapportez-vous à leur site internet pour plus de renseignements : <http://www.bgateway.com>
- HMRC (Her Majesty's Revenue and Customs) (l'administration fiscale britannique) pourra également vous aider à remplir vos déclarations d'impôts.  
Rapportez-vous à leur site internet pour plus de renseignements : [www.hmrc.gov.uk](http://www.hmrc.gov.uk)

### **Où puis-je obtenir des conseils financiers?**

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations au sujet des cours ou ateliers ou si vous avez des questions qui y sont liées, contactez l'un des membres de notre personnel au Scottish Refugee Council: [Financialworkshops@scottishrefugeecouncil.org.uk](mailto:Financialworkshops@scottishrefugeecouncil.org.uk) ou téléphonez nous au 0141 248 9799.

Vous pourrez également bénéficier de conseils gratuits, confidentiels et impartiaux de la part de GAIN, le réseau d'information et de conseils de Glasgow. Rapportez vous à leur site internet [www.gain4u.org.uk](http://www.gain4u.org.uk) pour trouver l'agence la plus proche de chez vous ou appelez leur ligne d'assistance téléphonique gratuite au 0808 801 1011.